

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2020

26 NOVEMBRE 2020: CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Maire de Gavray-sur-Sienne a convoqué les Conseillers Municipaux pour le MARDI 1^{ER} DÉCEMBRE 2020 à 20 h avec l'ordre du jour suivant : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 3 novembre 2020 – Contexte sanitaire : CCAS et mesures de soutien au commerce local – Ressources humaines : modification horaires du service technique, entretiens professionnels et mise à jour du tableau des effectifs – Dénomination voie de la zone d'activités- Convention Manche numérique – Finances : synthèse exécution budgétaire et décision modificative – Bulletin municipal – Projet aménagement parkings à vélo - Informations diverses – Questions diverses.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le premier décembre à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Gavray-sur-Sienne à la salle polyvalente de Gavray suite à la convocation qui leur a été adressée par le Maire de Gavray-sur-Sienne.

Etaient présents : LECOMTE Sébastien, LETELLIER Joseph, JACQUET Isabelle, DE PAËPE Philippe, SABINE PACARY Roselyne, CANU Michel, LAMY Brigitte, HÉBERT Bernard, BIDOT Jacky, TROCHUT Marie-Christine, MAUSSION Olivier, LEFRANC Franck, LEBARGY Linda, BERNARD Virginie, DEFOY Marine, FOUILLEUL Anne-Charlotte, HAMEL Coralie, HEURTAUX Jean-Claude, LECAUDEY Denis, PAYSANT-DAMOUR Agnès, HOUSTIN Michaël.

Etaient absents excusés : M. DELAMARCHE Alexandre (procuration à M. LECOMTE) et Mme LEBEAU MABIRE Caroline (procuration à M. HEURTAUX)

Mme BERNARD Virginie a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art.L.2121-15 du CGCT).

Le Maire informe le conseil que contrairement à ce qui était indiqué dans le compte-rendu du 3 novembre Mme BERNARD Virginie s'était excusée avant la réunion.

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité le compte rendu municipal du 3 novembre 2020.

CONTEXTE SANITAIRE

Mme SABINE PACARY vice-présidente du CCAS, informe le conseil sur les actions menées par les membres du conseil d'administration du CCAS envers les personnes vulnérables : appels hebdomadaires des personnes isolées ou en situation de handicap. Ces appels sont appréciés et il n'est pas constaté de situations dramatiques toutefois il est indispensable de prévoir un travail régulier pour compléter et mettre à jour les listes actuelles.

M. le Maire demande à tous d'être vigilant envers ses voisins et sa famille.

M. le Maire remercie les personnes qui passent les appels.

M. HEURTAUX précisent que certaines personnes et pas seulement les personnes âgées peuvent être en détresse notamment certains commerçants.

MESURES DE SOUTIEN AU COMMERCE LOCAL

M. le Maire expose au conseil que plusieurs actions ont été mises en place pour soutenir le commerce local : articles dans la presse, vidéo sur le site Facebook de la commune.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2020

Par ailleurs le programme « Impulsion Résistance Normandie » cofinancé par la Région et la CMB a été instauré pour aider les entreprises de moins de 5 salariés qui subissent une fermeture administrative. Dans ce contexte un fichier a été mis à jour en urgence et renvoyé à la Région

Dans le cadre de son soutien à ce programme, M. BIDOT précise que la CMB a voté une enveloppe financière de 100 000 € auquel s'ajoute 60 000 € par la Région. La détresse des commerçants est très importante, par conséquent, la CMB a également décidé la mise en place d'une cellule de soutien psychologique pour leurs venir en aide.

D20200901.MESURES DE SOUTIEN AU COMMERCE LOCAL. CHEQUES CADEAUX

Dans le cadre du soutien à nos commerces locaux et pour remercier les agents pour le travail accompli lors de cette année exceptionnelle, M. le Maire propose au conseil de voter une enveloppe budgétaire à titre exceptionnel afin d'accorder aux agents 5 chèques cadeaux de 10 € qui devront être utilisés chez les commerçants de Gavray sur Sienne avec une date limite.

Compte tenu du nombre d'agents, l'enveloppe budgétaire se situerait à hauteur de 1 350 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil accepte la proposition du maire et modifie le budget communal comme suit :

- Compte D6778 (charges exceptionnelles): + 1 350 €
- Compte D60623 (alimentation): - 1 350 €

Dans ce contexte, M. le Maire évoque l'absence actuelle d'un médecin. M le Maire informe que la situation est proche d'aboutir ; il est absolument nécessaire de rassurer les habitants.

M. BIDOT a fait la démarche afin que notre territoire soit classé en zone prioritaire ce qui permettrait d'avoir des financements.

Les différentes instances ont été sollicitées : l'ARS (Agence Régionale de Santé), la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie), l'URML (Union Régionale des Médecins Libéraux), le conseil de l'ordre des médecins.

Mme TROCHUT expose que la recherche d'un médecin pourrait faire l'objet d'affichage par l'intermédiaire de banderoles par exemple.

D20200902. MODIFICATION HORAIRES DU SERVICE TECHNIQUE

Afin de simplifier les horaires de travail et d'avoir des horaires identiques en hiver et en été, à la demande des agents et en concertation avec le Maire, les élus et les supérieurs hiérarchiques, il a été proposé de modifier les horaires de travail des agents à temps complet du service technique.

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 27 novembre 2020 (voir document annexé), le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de modifier à compter du 1^o janvier 2021, les horaires de travail des agents à temps complet du service technique de la façon suivante :

	matin		Après-midi		
	Heures d'arrivée	Heures de départ	Heures d'arrivée	Heures de départ	
LUNDI	8 h	12 h	13 h 15	17 h	7 h 45
MARDI	8 h	12 h	13 h 15	17 h	7 h 45
MERCREDI	8 h	12 h	13 h 15	17 h	7 h 45
JEUDI	8 h	12 h	13 h 15	17 h	7 h 45
VENDREDI	8 h	12 h	13 h 15	17 h	7 h 45
SAMEDI	6 h 30	12 h	13 h	15 h 15	7 h 45
TOTAL					35 h

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2020

Un après-midi de repos (3h45) est attribué à chaque agent par roulement et l'agent de permanence le samedi récupère cette journée le lundi suivant.

En cas de nécessités de service (intempérie, canicule..), en concertation avec M. le Maire et les supérieurs hiérarchiques, certains agents pourront débiter leur journée à 6h30 et finiront à 15h30.

ENTRETIENS PROFESSIONNELS

L'entretien professionnel annuel des agents est obligatoire. Cet entretien doit se dérouler selon des critères à partir desquels la valeur professionnelle de l'agent est appréciée et ces critères proposés par le Maire doivent être présentés au comité technique du Centre de Gestion de la Manche.

Le conseil est informé que les critères ci-dessous proposés par le Maire ont été validés par le comité technique du Centre de Gestion.

CRITERES OBLIGATOIRES	SOUS CRITERES
1. Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs	Implication dans le travail, Anticipation, Respect de l'organisation collective du travail, Planification, Organisation, Rigueur
2. Les compétences professionnelles et techniques	Respecter les normes et les procédures, Autonomie, Entretien et développer ses compétences, Adaptabilité aux évolutions des nouvelles technologies, Réactivité
3. Les qualités relationnelles	Discrétion, Travail en équipe, Relation avec les élus, Relations avec le public (politesse, courtoisie), Respect des valeurs du service public (continuité, égalité de traitement, poursuite de l'intérêt général), Esprit d'ouverture et de changement, Relation avec la hiérarchie (loyauté).
4. La capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur	Conduire une réunion, Communication, Faire des propositions, Prendre des décisions, Prévenir les conflits, Déléguer
<input type="checkbox"/> Autre critères:	Faire circuler les informations, Faire appliquer les décisions, Identifier les compétences individuelles et collectives

D20200903. PERSONNEL. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite aux créations de postes et aux 2 suppressions de postes d'adjoint technique à temps non complet (12 h et 7 h) pour lesquelles un avis favorable du comité technique du centre de gestion a été rendu le

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2020

27 novembre 2020, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'effectuer la mise à jour du tableau des effectifs des agents permanents comme suit :

GRADE	CATEGORIE	NOMBRE	DUREE HEBDOMADAIRE DU POSTE EN CENTIEME	DUREE HEBDOMADAIRE DU POSTE EN H/Mns	STATUT
-------	-----------	--------	---	--------------------------------------	--------

FILIERE ADMINISTRATIVE					
ATTACHE PRINCIPAL	A	1	35,00 h	35 H 00	TITULAIRE
ATTACHE	A	2	35,00 h	35 H 00	TITULAIRE
REDACTEUR	B	1	35,00 h	35 H 00	TITULAIRE
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2 ^e CLASSE	C	1	35,00 h	35 H 00	TITULAIRE
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1	26,00 h	26 H 00	TITULAIRE
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1	19,00 h	19 H 00	TITULAIRE
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1	16,00 h	16 H 00	TITULAIRE
FILIERE TECHNIQUE					
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 ^e CLASSE	C	3	35,00 h	35 H 00	TITULAIRE
ADJOINT TECHNIQUE	C	5	35,00 h	35 H 00	TITULAIRE
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	28,00 h	28H 00	TITULAIRE
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	24,00 h	24 H 00	TITULAIRE
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	17,50 h	17 H 30	TITULAIRE
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	15,25 h	15 H 15	TITULAIRE
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	13,83 h	13 H 50	TITULAIRE
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	4,20 h	4 H 12	TITULAIRE
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	3,95 h	3 H 57	TITULAIRE
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	2,31 h	2 H 19	TITULAIRE
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	1,50 h	1 H 30	CDI
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	1,00 h	1 h 00	CDI

D20200904. DÉNOMINATION DE LA VOIE ZONE ACTIVITE ROUTE DE COUTANCES.

Après en avoir délibéré, et par 20 voix pour et 3 contre, le Conseil attribue le nom de la « rue des entrepreneurs » à la voie de circulation de la zone d'activité route de Coutances.

D20200905.CONVENTION MANCHE NUMÉRIQUE.

Le Maire présente au conseil un projet de convention cadre avec le syndicat mixte de Manche Numérique afin de formaliser les relations contractuelles et aussi définir les modalités et les conditions d'accès aux Services Numériques.

Cette adhésion permet : - de bénéficier des services de l'Informatique de Gestion : assistance téléphonique sur les logiciels utilisés par le secrétariat, installation et formation.

-d'accéder si besoin à la centrale d'achat

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2020

-d'accéder au catalogue des services numériques : profil acheteur, RGPD,
fourniture de certificats électroniques

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil accepte les termes de la convention et autorise le Maire à la signer.

FINANCES. SYNTHÈSE EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Le Maire laisse la parole à Brigitte LAMY, vice-présidente de la commission finances.

Mme LAMY présente au conseil un bilan à la date du jour du compte administratif 2020.

La CAF nette est de 98 949.45 en deçà de l'an dernier mais avec un endettement de 5.76 années alors qu'il était de 6.19 années en 2019..

Elle évoque les possibilités d'emprunt. Un établissement bancaire accepterait de financer les projets de la commune à hauteur de 500 000 €.

Un contact sera pris également avec la Banque des Territoires notamment pour les financements des travaux à venir au niveau de l'assainissement.

Mme LAMY demande à chaque commission d'apporter pour la mi-janvier des projets chiffrés afin de permettre à la commission finances de travailler sur le budget 2021.

BULLETIN MUNICIPAL

Le Maire laisse la parole à Anne-Charlotte FOUILLEUL, vice-présidente de la commission communication.

Mme FOUILLEUL remercie les élus pour la transmission des articles.

Trois noms sont proposés pour le titre du bulletin :

Au fil de Gavray-sur-Sienne, Le Mag de Gavray-sur-Sienne, Gavray-sur-Sienne le Mag.

Après discussions, le conseil à la majorité retient le nom « Au fil de Gavray-sur-Sienne »

PROJET AMÉNAGEMENT PARKING VÉLO.

Le Maire laisse la parole à Isabelle JACQUET, vice-présidente de la commission mobilité rurale.

Mme JACQUET présente au conseil le projet de parking vélo. Elle expose le programme Alvéole sous l'égide de l'ADEME qui permet de financer à hauteur de 60 % le projet d'emplacement de parking vélos.

Les emplacements retenus sont sur la commune déléguée de Gavray : Place de la Mairie, Place des Tilleuls et parking de la salle polyvalente avec 5 arceaux soit la possibilité de stationnement de 10 vélos par emplacement.

Sur les communes déléguées de Mesnil-Amand (parking de la salle des fêtes), Mesnil-Rogues (place Cacquevel) et Sourdeval les Bois (parking de la salle des fêtes) la pose de 3 arceaux soit la possibilité de 6 vélos par emplacement

Les artisans locaux ont été sollicités pour l'obtention des devis selon un cahier des charges imposés par le financeur

Le devis le moins disant et correspondant au modèle imposé par la plateforme Alvéole est celui de Manu Métallerie de Gavray sur Sienne pour un montant total de 2 748 € HT financé à hauteur de 60 %.

Des panneaux signalant les emplacements sont prévus.

Dans le cadre des travaux de voirie, M. HEURTAUX fait part de la dangerosité du parking réservé aux véhicules électriques et de la place de parking rue de la Libération devant la Librairie. La commission Voirie avait prévu de faire les études et devis pour le budget 2021 pour ces aménagements.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2020

D20200906. BUDGET COMMUNAL. DECISION MODIFICATIVE

Afin de prendre en compte d'une part un complément pour la participation au SDEM dans le cadre des travaux sur les illuminations des communes déléguées et d'autre part le devis de Manu Métallerie pour les supports Vélos, après en avoir délibéré, et à l'unanimité le Conseil décide de modifier le budget communal comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
chapitre-article		Montant
204	subvention d'équipement versée	
2041582	subvention équipement - bâtiments et installations	+380.00 €
21	immobilisations corporelles	
21318	immobilisations corporelles -autres bâtiments	-380.00 €
21578	autre matériel et outillage de voirie	+3 300.00 €
2183	matériel de bureau et informatique	-3 300.00 €

INFORMATIONS DIVERSES

- **Réunion CAUE (conseil architecture urbanisme environnement).**
 Les services du CAUE préconisent de lancer une mission de diagnostic architectural en premier lieu. Si le conseil accepte de lancer cette mission un architecte pourrait être retenu lors du conseil municipal de février prochain.
 Au niveau du mur situé derrière la mairie, les préconisations sont de faire une ouverture au minimum.
- **Petites villes de Demain**
 Le conseil est informé que le dossier a été déposé le 20 novembre ; la réponse est attendue pour la mi-décembre.
- **Permis de construire de l'extension de la Fromagerie**
 Le conseil est informé que le permis de construire pour l'extension de la Fromagerie du Val de Sienna a été accordé.
- **Décisions prises par M le Maire au titre de sa délégation :** acceptation de plusieurs devis
 - o 1 968 € auprès d'ITCN pour l'acquisition de deux ordinateurs portables
 - o 528 € auprès de Ouest Collectivités pour l'achat d'un pupitre
 - o 600 € auprès de Sauvaget pour l'abattage d'arbres près du collège
- **Marché de Noël et Illuminations :** les contraintes sanitaires actuelles sont telles qu'il est préférable de ne pas organiser le marché de Noël cette année. Par ailleurs, M. le Maire remercie le personnel technique pour la pose des illuminations et les personnes qui ont collaboré à la mise en place et décoré les sapins
- **Repas des Anciens :** Le Maire informe le conseil que le bureau propose de reporter le repas des anciens au printemps prochain
- **Vœux :** pas d'organisation comme les autres années compte tenu du contexte sanitaire ; la commission communication travaille sur la création d'une carte qui pourrait être distribuée dans chaque foyer.
- M. le Maire remet à chacun un tableau récapitulatif concernant les élus et leurs participations au sein des commissions municipales, communautaires ou représentations de la commune : ce tableau qui peut être modifié s'il contient des erreurs ou des oublis.
- **Projet Sentinoël :** Le Maire expose que la commune s'associe à la délégation militaire départementale pour l'opération « sentinoël ». Cette opération consiste à inviter des enfants à

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2020

envoyer des courriers aux militaires présents dans notre département dans le cadre de l'opération Sentinelle. Des élèves du collège Roland Vaudatin participeront à cette opération.

- **Cérémonie du 5 décembre** : la cérémonie du 5 décembre en hommage aux combattants d'Afrique du Nord se déroulera samedi à 15 heures place des Tilleuls avec un nombre limité à 15 personnes.
- **Courrier aux associations** : un courrier a été adressé à chaque association pour les informer de l'attribution de la subvention votée par le conseil municipal
- **Atelier législatif** : M. le Maire informe le conseil qu'il va participer aux ateliers législatifs mis en place par le Député Travert

QUESTIONS DIVERSES

M. HOUSTIN informe que l'école travaille actuellement sur une fresque qui sera posée au niveau des halles dans le cadre des décorations de Noël ; Il expose au conseil que le RPI a bénéficié d'une subvention de la CMB à hauteur de 1 800 € dans le cadre du projet potager et paysager aux abords du groupe scolaire

fait part des démarches en cours pour le projet de cinéma associatif et de l'inscription de la commune au programme « ville en scène » du Département. Les difficultés pour l'instant sont situées au niveau de la fonctionnalité de la salle polyvalente.

expose au conseil un projet de convention en cours d'élaboration entre le club de Hand et le service des sports de la CMB et la commune pour le financement au 1/3 de la mise à disposition d'un éducateur sportif pour l'école de Hand. Le coût pour la commune serait de 400 € par an.

M. LETELLIER informe de la réception hier du rapport final du diagnostic des réseaux eaux usées, et pluviales

expose que des travaux pourraient débiter rapidement sur le siphon actuel situé au niveau de la rivière.

M. BIDOT revient sur la délivrance du permis de construire de la fromagerie du Val de Sienna qui n'a pas été facile à obtenir. Ce projet va permettre le développement et la création d'emplois sur le secteur.

alerte les élus sur les capacités financières de l'ensemble des collectivités.

informe que les élus seront prochainement contactés pour faire le point sur les inondations dans le cadre de la Gemapi.

fait part de la réunion des états généraux réunissant les délégués communautaires et maires des communes. Il n'est pas sûr que les maires délégués puissent être invités compte tenu du contexte sanitaire.

Prochain conseil : Mardi 5 janvier à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Cette séance de conseil municipal en date du 1^{ER} décembre 2020 contient six délibérations numérotées D20200901 à D20200906.

Le Maire :

